



Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 038-213804990-20230321-DEC23_005-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SUSVILLE**

Décision du Maire

Décision n° 23-005

Objet : Révision des loyers des logements communaux au 1er avril 2023 (indice IRL du 4ème trimestre 2022)

Le Maire de Susville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22,

Vu la délibération D_02_250520 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire la possibilité de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que les baux à loyer signés avec les locataires des appartements, propriétés de la commune, stipulent que le loyer est rehaussé chaque année au 1er avril et éventuellement en cours d'année selon la législation en vigueur,

Considérant que la valeur moyenne du dernier indice de référence des loyers INSEE connu est celui du 4ème trimestre 2022, que son évolution par rapport à celui du 4ème trimestre 2021 a été de 3.50 %, de 132.62 à 137.26,

DECIDE :

Article 1 :

A compter du 01 avril 2023, et conformément à la hausse de l'IRL, les loyers des appartements communaux augmentent de 3,50%.

Article 2 :

En conséquence de cette augmentation de 3.50%, les loyers appliqués à compter du 1er avril 2023 seront les suivants :

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 038-213804990-20230321-DEC23_005-DE

Nom - Prénom	N° appart	Ancien Loyer	Loyer au 01/04/2023
SIMONETTI Aurélie	N° 1	223,54 €	231,37 €
BRAGA Liudmyla et Ievgenii	N° 2	310,00 €	320,85 €
FONTEBASSO Pierre	N° 3	288,43 €	298,53 €
BOUVET Emilienne	N° 4	288,43 €	298,53 €
GUARRAGI Célia	N° 5	269,77 €	279,22 €
BRACHET Camille	N° 6	298,79 €	309,25 €
MOLINARI Nathalie	N° 7	231,96 €	240,07 €
JACQUIN Sandrine	N° 8	355,64 €	368,08 €
PICCHIONI Chantal	N° 9	232,55 €	240,69 €
DE AZEVEDO Guillaume et WALCH Sarah	N° 10	458,00 €	474,03 €
ARTHAUD Céline	N° 13	426,76 €	441,70 €

Article 3 :

Les logements n°11 et n°18 ne sont pas concernés par cette révision des loyers (logements inoccupés ou occupés depuis moins d'un an).

A Susville,
Le 21 mars 2023,
Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 22 mars 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

